



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, M. PANKRATZ invoque le *Règlement*, alléguant que le projet de loi 233 contrevient à l'article 66 et au paragraphe 67(2) du *Règlement* puisqu'il s'agit d'un projet de loi émanant d'un député susceptible d'avoir des répercussions sur les recettes publiques et qu'il est, de ce fait, irrecevable et ne devrait pas donc faire l'objet d'un débat.

M<sup>me</sup> COOK intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> STONE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi sur la participation du public quant aux lois budgétaires/The Budget Bill Public Accountability Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. le *ministre* MOYES pour la reprise du débat.

M. le *ministre* SIMARD, M. NARTH, M. le *ministre* BUSHIE et M. BEREZA interviennent. M<sup>me</sup> COMPTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M<sup>me</sup> STONE :

Proposition n° 5 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à augmenter le seuil d'exemption fiscale personnelle

Attendu :

que les Manitobains font face à une crise de l'abordabilité et du coût de la vie;

que le gouvernement provincial a annulé l'indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition des particuliers, ce qui coûtera plus cher aux Manitobains chaque année;

que depuis qu'il est au pouvoir, ce gouvernement a rompu sa promesse de ne pas augmenter les taxes et les impôts puisqu'il a augmenté les taxes scolaires et les impôts fonciers pour l'éducation et qu'il a mis fin à l'indexation de l'impôt sur le revenu, faisant ainsi basculer davantage de Manitobains dans des tranches d'imposition plus élevées;

qu'il élimine progressivement le montant personnel de base pour des professionnels de la santé importants tels que les médecins, ce qui rend le Manitoba moins concurrentiel dans le recrutement de travailleurs clés pour le système de soins de santé;

qu'il a augmenté les taxes et les impôts à l'égard de plus de 55 % des familles et des propriétaires, soit plus de 130 000 propriétaires à Winnipeg seulement;

que les taxes et les impôts, notamment les impôts fonciers, ont augmenté de 19,5 % depuis son arrivée au pouvoir;

que les Manitobains paient désormais les taxes et les impôts les plus élevés de l'Ouest canadien et subissent l'inflation la plus élevée au pays, le prix de l'épicerie ayant augmenté de 5,9 %;

que selon le rapport de 2026 sur l'indice des dettes à la consommation de MNP, la moitié des familles manitobaines sont à 200 \$ ou moins par mois de ne plus pouvoir régler leurs factures et effectuer des paiements pour rembourser leurs dettes;

que le gouvernement provincial progressiste-conservateur précédent a réussi à retirer des rôles d'imposition plus de 75 000 Manitobains à faible revenu en faisant passer le montant personnel de base à 15 000 \$ grâce aux augmentations qu'il a effectuées de 2016 à 2023;

qu'un rapport de 2025 de l'Institut Fraser révèle que le coût de la vie pour les familles qui achètent ou louent un logement à Winnipeg est considérablement moins abordable et que ces familles ont besoin d'une plus grande part de leur revenu net pour se loger, soit le quart de leur revenu annuel pour payer leur loyer ou 13 mois d'économies pour acheter un logement moyen à Winnipeg;

que de nombreuses familles manitobaines peinent à faire face à l'augmentation du coût de la vie, à se nourrir et à payer leur chauffage et leurs impôts fonciers, et disposent d'un revenu net plus faible,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à augmenter le montant personnel de base d'imposition provinciale et à le fixer à 30 000 \$.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> DELA CRUZ, M. GUENTER, M. le *ministre* MOSES, M<sup>me</sup> ROBBINS, M. le *ministre* MOYES et M<sup>me</sup> HIEBERT interviennent. M. DEVGAN exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, l'Assemblée procède au vote reporté à 11 h 55 sur la motion de M<sup>me</sup> LAMOUREUX tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 232 — *Loi sur la stratégie sur l'autisme/The Autism Strategy Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

|           |                |
|-----------|----------------|
| BALCAEN   | MALOWAY        |
| BEREZA    | MARCELINO      |
| BLASHKO   | MOROZ          |
| BRAR      | MOSES          |
| BUSHIE    | MOYES          |
| BYRAM     | NARTH          |
| CABLE     | NESBITT        |
| COMPTON   | OXENHAM        |
| COOK      | PERCHOTTE      |
| CORBETT   | REDHEAD        |
| CROSS     | ROBBINS        |
| DELA CRUZ | SALA           |
| DEVGAN    | SANDHU         |
| EWASKO    | SCHMIDT        |
| GUENTER   | SCHOTT         |
| HIEBERT   | SCHULER        |
| JOHNSON   | SIMARD         |
| KENNEDY   | SMITH          |
| KHAN      | STONE          |
| KING      | WASYLIW        |
| KOSTYSHYN | WHARTON        |
| LAGASSÉ   | WIEBE          |
| LAMOUREUX | WOWCHUK.....46 |

**CONTRE**

.....0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N<sup>o</sup> 203) — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act*;  
(M. WASYLIW)

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi électorale (jour du scrutin fixé à un samedi)/The Elections Amendment Act (Election Day on Saturday).*

(M. WASYLIW)

---

M<sup>me</sup> COMPTON, *présidente du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 18 mars 2026, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- *Projet de loi 2 — Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act;*
- *projet de loi 3 — Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act;*
- *projet de loi 4 — Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act;*
- *projet de loi 30 — Loi sur le Comité d'examen des décès causés par de la violence de la part d'un partenaire intime/The Intimate Partner Violence Death Review Committee Act;*
- *projet de loi 31 — Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act.*

**Composition du Comité :**

- M. BALCAEN;
- M. BEREZA;
- M<sup>me</sup> COMPTON;
- M<sup>me</sup> SCHOTT;
- M. le *ministre* SIMARD;
- M. le *ministre* WIEBE.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> COMPTON à la présidence;
- M<sup>me</sup> SCHOTT à la vice-présidence.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act* :

Fernanda Vallejo  
Ben McGillivary

Latinas Manitoba Inc.  
Particulier

Le Comité a entendu sept exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act* :

|                  |   |
|------------------|---|
| Mary Johnson     | Particulier   |
| Douglas Houghton | Coalition of Manitoba Motorcycle Groups Inc.        |
| David Grant      | Particulier   |
| Zainab Mansaray  | Canada Sierra Leone Friendship Society Incorporated |
| Ben McGillivray  | Particulier   |
| Peggy Barker     | Association des consommateurs du Canada — Manitoba  |
| Monique Curci    | Particulier   |

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act* :

|                 |                                       |
|-----------------|---------------------------------------|
| Paul Moist      | Manitoba Federation of Union Retirees |
| Kevin Rebeck    | Manitoba Federation of Labour         |
| Chris Barsanti  | Particulier                           |
| Ben McGillivray | Particulier                           |

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 30 — *Loi sur le Comité d'examen des décès causés par de la violence de la part d'un partenaire intime/The Intimate Partner Violence Death Review Committee Act* :

|                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| Fernanda Vallejo | Latinas Manitoba Inc. |
| David Grant      | Particulier           |

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 31 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* :

|              |             |
|--------------|-------------|
| David Grant  | Particulier |
| Karen Reimer | Particulier |

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act* :

|                     |   |
|---------------------|---|
| Monique St. Germain | Centre canadien de protection de l'enfance Inc. |
|---------------------|---|

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act* :

|                 |  |
|-----------------|--|
| Chris Turyk     | Rainbow Resource Centre, Inc.                                    |
| Chris Gamby     | Criminal Defense Lawyers Association of Manitoba                 |
| Marianne Hladun | Alliance de la Fonction publique du Canada — Région des Prairies |

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport**

**(N° 2)** — *Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que le paragraphe 12(2) figurant à l'article 6 du projet de loi soit amendé par substitution :*

a) à « Il demeure entendu que la personne », de « La personne »;

b) au passage qui suit « personnelle », de « ne perd pas son attente raisonnable en matière de vie privée du simple fait qu'elle n'y est pas identifiable. ».

*Il est proposé que le paragraphe 13(2) figurant à l'article 7 du projet de loi soit amendé par substitution, à « s'est produite », de « a été faite de bonne foi ».*

*Il est proposé que l'alinéa 14(1)b.2) figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé par substitution, à « retirer ou », de « retirer et, le cas échéant, ».*

**(N° 3)** — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement, à la suite d'un vote consigné (3 contre 2).

**(N° 4)** — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 30)** — *Loi sur le Comité d'examen des décès causés par de la violence de la part d'un partenaire intime/The Intimate Partner Violence Death Review Committee Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 31)** — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M<sup>me</sup> COMPTON, le rapport du Comité est déposé.

---

M. PANKRATZ, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 18 mars 2026, à 18 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Semaine de sensibilisation à l'accessibilité)/The Accessibility for Manitobans Amendment Act and The Commemoration of Days, Weeks and Months Amendment Act (Access Awareness Week)*;
- projet de loi 10 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé d'attachement en cas d'adoption ou de recours à la gestation pour autrui)/The Employment Standards Code Amendment Act (Attachment Leave for Adoption and Surrogacy)*;
- projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*;
- projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Amendment Act*.

**Composition du Comité :**

- M. BLASHKO;
- M<sup>me</sup> BYRAM;
- M. GUENTER;
- M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO;
- M. OXENHAM;
- M. PANKRATZ.

Le Comité a élu :

- M. PANKRATZ à la présidence;
- M. BLASHKO à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE remplace M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Semaine de sensibilisation à l'accessibilité)/The Accessibility for Manitobans Amendment Act and The Commemoration of Days, Weeks and Months Amendment Act (Access Awareness Week)* :

Allen Mankewich  
Samuel Unrau  
Angie Conrad  
Monique Curci  
Patrick Stewart

MLPD - Manitoba League of Persons with Disabilities, Inc.  
Particulier  
Barrier-Free Manitoba  
Particulier  
Independent Living Resource Centre Inc.

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 10 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé d'attachement en cas d'adoption ou de recours à la gestation pour autrui)/The Employment Standards Code Amendment Act (Attachment Leave for Adoption and Surrogacy)* :

Kevin Rebeck

Manitoba Federation of Labour

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act* :

Fernanda Vallejo

Latinas Manitoba Inc.

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Amendment Act* :

Fernanda Vallejo

Latinas Manitoba Inc.

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Semaine de sensibilisation à l'accessibilité)/The Accessibility for Manitobans Amendment Act and The Commemoration of Days, Weeks and Months Amendment Act (Access Awareness Week)* :

Caryn Birch

Inclusion Winnipeg Inc.

Rhonda Svendsen

Particulier

Randie Locken

Particulier

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

**(N° 5)** — *Loi modifiant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Semaine de sensibilisation à l'accessibilité)/The Accessibility for Manitobans Amendment Act and The Commemoration of Days, Weeks and Months Amendment Act (Access Awareness Week)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 10)** — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé d'attachement en cas d'adoption ou de recours à la gestation pour autrui)/The Employment Standards Code Amendment Act (Attachment Leave for Adoption and Surrogacy)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 17)** — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 23)** — *Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. PANKRATZ, le rapport du Comité est déposé.

---



M<sup>me</sup> KENNEDY, *ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet de Eid al-Fitr.

M. KHAN fait des observations sur la déclaration.

---

M. SIMARD, *ministre responsable des Affaires francophones*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la Francophonie qui aura lieu le 20 mars 2026.

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du Règlement, M. le *ministre* SALA, M. NESBITT, M. le *ministre* MOSES, M<sup>me</sup> HIEBERT et M. MALOWAY font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M<sup>me</sup> COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M<sup>me</sup> STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il élabore et mette en œuvre un plan exhaustif pour aider les communautés frontalières à gérer l'augmentation du nombre d'entrées illégales à la frontière du Manitoba, à collaborer étroitement avec les autorités fédérales et locales afin de prévoir des ressources adéquates pour protéger les collectivités, notamment du financement et du soutien pour les services d'urgence, et à prendre des mesures immédiates pour démanteler définitivement les réseaux de passage de clandestins dans la province.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M<sup>me</sup> HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

---

Conformément aux dispositions qu'elle a adoptées le 26 novembre 2025, l'Assemblée examine la motion voulant qu'elle accepte les résultats de l'enquête du commissaire à l'éthique concernant le député de The Maples énoncés dans la conclusion de son rapport daté du 4 décembre 2025.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SANDHU et M. JOHNSON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

M. BEREZA, M<sup>me</sup> BYRAM ainsi que MM. EWASKO et NESBITT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BEREZA intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey